

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32**

**Nombre de votants :

32**

**Date de convocation :
3 février 2016**

**Date d'affichage :
16 février 2016**

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquié DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 27

OBJET : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) : résiliation de l'adhésion

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2016

La Ville de Riom est adhérente à l'AFCCRE en qualité de membre titulaire. Elle verse à ce titre une cotisation annuelle d'un montant de 1 040 €. Le constat est fait que l'AFCCRE n'est pas une ressource déterminante dans la mise en œuvre de la politique jumelage. Ainsi, il est proposé de procéder à la résiliation de l'adhésion.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la résiliation de l'adhésion de la Ville de Riom auprès de l'AFCCRE.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL